

 <p>AGGLO Étaminois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p style="text-align: center;">Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 16 décembre 2024 <i>Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET</i></p>	<p style="text-align: center;">CA-DEL-2024- 152</p>
---	---	--

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 16 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Guy Bonin à Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Franck MARLIN, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (57).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY, Daniel CIRET (10).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Maxime MARCELIN (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Guy DESMURS (par procuration à Sylvie VASSET), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Pierrick GARNIER), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (8).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 et M4, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDÉRANT la présentation des demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables transmises par le comptable public,

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le comptable public,

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que les créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement du fait notamment de procédures de surendettement ou de liquidation judiciaire,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'épurer les créances globales les plus anciennes et de faible montant afin de permettre aux services du Trésor public de favoriser les créances dont les montants sont plus importants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

BUDGETS	LISTES	MOTIFS RETENUS	MONTANT €
PRINCIPAL	6675900233	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	33 733,63
	6675900233	Créance globale inférieure à 30€ et antérieure à 2021	1 275,88
	6675900233	Surendettement et décision effacement de dette	1 531,54
	7199940333	Surendettement et décision effacement de dette	1 684,14
EAU	6799360933	Combinaison infructueuse d'actes	44,74
		Décédé et demande renseignement négative	1 268,40
ASSAINISSEMENT	6895980333	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	536,16
AMEN CREA	6896780133	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	3 787,13
		RAR inférieur seuil poursuite	0,01
Total général			43 861,63

PRECISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits sur les différents budgets au titre de 2024.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces y afférentes.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...